



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 13 mars 2020

Coronavirus : la Ville s'organise pour accompagner les mesures annoncées par le gouvernement

Fermeture des écoles, interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes... **les récentes décisions gouvernementales impactent fortement les collectivités dont la Ville de Valence.**

Depuis plusieurs jours en effet, une **cellule de crise** se mobilise en permanence pour adapter l'action municipale aux différents changements liés à l'actualité, avec un objectif : **assurer la continuité du service public** (la santé, la sécurité et l'état civil en priorité, le fonctionnement général également) **tout en limitant les risques.**

Après le déploiement, acté, d'un important dispositif de précaution lors des élections municipales, **de nouvelles mesures ont été prises** sur décision du gouvernement. **Elles feront l'objet d'ajustements et de précisions** dans les heures et les jours qui viennent.

Le point sur les établissements fermés / ceux qui restent ouverts

Comme annoncé par le Président de la République hier soir, les écoles, crèches (gérées par Valence Romans Agglo) et le service périscolaire (matin et soir ainsi que la restauration scolaire) seront fermés à partir de lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre.

Les maisons pour tous municipales (MPT) et le Conservatoire à rayonnement départemental (CRD, géré par Valence Romans Agglo) seront également fermés puisqu'il s'agit de structures éducatives ou d'animation qui accueillent plus de 100 personnes.

Les activités du CCAS sont maintenues, en particulier le service à domicile de livraison de repas pour les séniors (avec des précautions pour protéger ces derniers ainsi que le personnel municipal). Pour rappel, l'EHPAD Marie-France Prévaut est fermé aux visites du public.

Concernant les piscines, médiathèques, patinoires (gérées par Valence Romans Agglo) et les autres établissements sportifs et culturels publics non cités ici, la Ville et l'Agglomération sont **en attente des instructions de l'État.**

Les rassemblements supérieurs à 100 personnes interdits

Du fait de cette consigne nationale :

- **les équipements sportifs et culturels ayant une capacité d'accueil supérieure à 100 personnes ferment leurs portes** (c'est le cas du CRD et des MPT mais aussi du Théâtre de la Ville dont les 3 prochains spectacles sont annulés : *Le Pari des bretelles* prévu le 15 mars, *Vipère au poing* prévu le 20 mars et *Un après-midi avec les solistes de l'Opéra de Paris* prévu le 22 mars),
- **les activités et accueils de groupe sont annulés.** Ainsi, le Musée de Valence reste ouvert mais reporté à une date ultérieure son événement *Focus sur les collections – voyage à Rome*, organisé en partenariat avec Lux, Scène nationale et prévu du 17 au 22 mars. En revanche, la visite « *Dialogue d'œuvres – le Chapiteau*,

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

un support pas comme les autres » prévue samedi à 10h30 et la visite en famille « les 5 sens » programmée dimanche à 15h se dérouleront normalement. Plus d'infos au 04 75 79 20 80.

- **les événements et animations organisés sur le territoire sont sous la responsabilité de leurs organisateurs**, qui sont évidemment appelés à respecter les consignes du gouvernement. Ainsi, la fête foraine, initialement prévue les 21, 22, 25, 28 et 29 mars devant le stade Pompidou, est annulée.

Quant aux marchés, alimentaires et autres, ils sont maintenus à Valence puisqu'ils se déroulent en extérieur et sans rassemblement créant une forte promiscuité.

Les élections municipales strictement encadrées

Pour que les élections municipales se déroulent dans les meilleures conditions sanitaires possibles, l'organisation des bureaux de vote a été entièrement adaptée pour **limiter les points de contact et prévenir les risques de transmission**.

Des mesures exceptionnelles sont mises en place dans chaque bureau de vote :

- un marquage au sol pour éviter toute situation de promiscuité de moins d'un mètre entre les électeurs,
- un référent sanitaire pour informer chacun des précautions à prendre de l'entrée à la sortie du bureau,
- un point d'eau, du savon et du gel hydro-alcoolique à l'entrée et à la sortie,
- des stylos pour signer la liste électorale (pour ceux qui ne souhaitent pas utiliser le stylo à disposition et qui n'ont pas amené leur propre stylo noir ou bleu),
- des gants et des masques à usage unique (réservés aux personnes malades).

Par ailleurs, le personnel sur place procédera régulièrement à l'aération des bureaux, au nettoyage des isolements et des tables ainsi qu'à la désinfection des poignées de porte et du petit matériel. **Les locaux seront entièrement nettoyés après le scrutin.**

La procuration, possible jusqu'à ce samedi

Tout électeur qui se trouve empêché, **quelle qu'en soit la raison et sans justificatif aucun**, a la possibilité de **confier son vote à un électeur de son choix**, inscrit sur la commune et qui votera à sa place.

Il suffit de donner les nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance du mandataire pour établir la procuration.

La **demande** se fait auprès du commissariat ou du tribunal d'instance, par la personne qui donne procuration.

Elle peut être réalisée jusqu'à la veille du scrutin.

En savoir plus :

Tél. : 04 75 79 20 00 - Mail : election@mairie-valence.fr

Site Web de la Ville : <http://www.valence.fr/fr/connaitre-la-mairie/la-vie-citoyenne/les-elections-a-valence.html>

Rappel des gestes barrières

1. Se laver les mains plusieurs fois par jour,
2. Tousser ou éternuer dans son coude,
3. Ne pas serrer les mains, éviter les embrassades,
4. Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter après utilisation,
5. Porter un masque chirurgical jetable uniquement quand on est malade.



CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Lavez-vous très régulièrement les mains

Toussez ou éternuez dans votre coude

Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

SI VOUS ÊTES MALADE
Portez un masque chirurgical jetable

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS
0 800 130 000
(appel gratuit)

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr